

Communiqué de presse

17 février 2025

Communiqué de presse

2025 - 2026, un nouveau fonds d'appui pour les territoires innovants seniors : une opportunité de saisir le virage démographique en faveur de la transversalité des politiques publiques locales

Lancé pour la première fois en 2021, le Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors a déjà soutenu 300 collectivités dans leurs efforts constants d'adapter leur territoire aux enjeux de longévité de la population.

Le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors constitue un soutien conséquent au service des collectivités souhaitant développer une politique de l'âge transversale et participative et/ou ayant des projets concrets à déployer sur leur territoire au service de leurs habitants seniors.

Grâce à l'engagement financier et stratégique de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le soutien du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et de la Famille, le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors (FATIS), porté et coordonné par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), est doté de 6 millions d'euros pour la période 2025-2026.

« Accompagner le vieillissement de la population est un enjeu majeur pour nos territoires. Avec ce nouveau fonds, l'Etat réaffirme son soutien aux collectivités pour qu'elles puissent anticiper les besoins des aînés et renforcer leur place dans la société. Adapter l'espace public, améliorer les services, encourager la participation des aînés : autant d'actions qui permettront à nos seniors de vivre mieux et plus longtemps dans des environnements adaptés et inclusifs. C'est en agissant dès

aujourd'hui que nous préparerons une société plus solidaire et mieux adaptée au virage démographique », a déclaré **Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.**

Pour **Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap** : « *Garantir l'autonomie et l'inclusion des personnes âgées est un défi essentiel pour notre société. Avec ce nouveau fonds, l'État réaffirme son engagement aux côtés des collectivités afin de leur donner les moyens d'adapter leurs infrastructures et leurs services aux besoins spécifiques de chacun. Rendre l'espace public plus accessible, développer des solutions innovantes pour favoriser la participation sociale et lutter contre l'isolement : autant d'actions concrètes qui permettront à chacun de vivre plus longtemps et plus sereinement dans un cadre de vie adapté et bienveillant. C'est en agissant dès aujourd'hui que nous construirons une société véritablement inclusive et solidaire, où chaque citoyen, quel que soit son âge ou sa situation, trouvera sa juste place.* »

Le programme Villes et communautés amies des aînés a été initié par l'Organisation Mondiale de la Santé, auquel le RFVAA est affilié, précisément dans l'objectif de permettre aux acteurs territoriaux de s'appuyer sur une méthodologie de projet visant à déployer des dynamiques transversales et participatives en faveur du vieillissement actif et en bonne santé dans les territoires de proximité.

Ce programme a été largement éprouvé et amélioré depuis quinze ans en France, au travers de l'engagement de près de 340 territoires dans cette dynamique et de l'action du Réseau Francophone des Villes amies des aînés (RFVAA) qui promeut le LABEL «AMI DES AÎNÉS»®, dont l'élaboration et le déploiement ont été soutenus par le Ministère des Solidarités et de la Santé, la Direction Générale De La Cohésion Sociale (DGCS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Ainsi, en 2025, plus de 25 millions d'habitants vivent dans un territoire "ami des aînés" en France.

Le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors vise à permettre le déploiement d'actions territoriales :

- prospectives de prise en compte des impacts des dynamiques démographiques ;
- valorisantes pour la contribution des aînés à la revitalisation de centres-villes et de quartiers, mais aussi plus largement pour leur contribution à la société ;
- préventives par l'adaptation du cadre de vie de proximité (les mobilités, l'aménagement urbain, la participation citoyenne, l'adaptation de la programmation culturelle, sportive, etc.) dans l'objectif de permettre le maintien de l'activité et de la citoyenneté.

Le soutien aux collectivités candidates de réalisera sur deux types de projets :

- **Axe 1 :** Une bourse en faveur de l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge pour les territoires. L'objectif est ici de permettre aux collectivités d'être soutenues dans le développement d'une politique de l'âge en bénéficiant de ressources humaines et de compétences externes afin de mener leur collectivité vers une gouvernance transversale sur les enjeux de la longévité.
- **Axe 2 :** Un support à la création de projets dans les territoires. L'objectif est ici de favoriser l'émergence d'actions concrètes inscrites dans les plans d'action des collectivités Amies des Aînés. Trois types d'actions seront finançables : les améliorations structurelles de l'espace public, les actions relatives à l'information et la communication, les équipements pour les tiers-lieux soutenus par le secteur public.

Les collectivités intéressées peuvent candidater dès à présent en écrivant à l'adresse

accélérateur@rfvaa.com

La première date de levée de candidatures est le 16 février 2025

➤ À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites pour-les-personnes-agees.gouv.fr et monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2024, la CNSA consacre plus de 40 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie.

Contact presse

agnes.caradot@cnsa.fr

Tél. : 07 86 32 43 68

➤ À propos du Réseau francophone des Villes amies des aînés (RFVAA)

Créé en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® (RFVAA) est une association indépendante d'intérêt général, affiliée au Réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il est la seule structure bénéficiant de cette affiliation en France. Centre d'expertises et de ressources sur l'accompagnement des territoires aux enjeux du vieillissement, l'objectif du réseau est de favoriser l'intégration des enjeux de la transition démographique au sein des politiques publiques à travers la promotion et le développement de la démarche Villes Amies des Aînés au niveau francophone. Le RFVAA compte aujourd'hui près de 250 adhérents. Soit 17 millions d'habitants qui vivent dans un territoire ami des aînés en France en 2022.